

## Cas pratique indemnisation enfants

Par **2ndelaw**, le **04/04/2015 à 16:52**

Bonjour à tous [smile4]

J'ai un petit soucis de cas pratique, je le trouve un peu tordu en fait. C'est pour ça que je fais appel à vous.

Alors, c'est un couple marié qui souhaite divorcer du coup la mère demande une indemnisation pour ses enfants (il y a trois enfants).

Le premier enfant est né hors mariage, le père ne l'a pas reconnu (mais il est né en 2006 et la mariage a lieu en 2007) et c'est le mari qui est le père.

Le second enfant est né pendant le mariage, donc a priori pas de soucis pour celui ci en 2007.

Mais la dernière née pendant le mariage en 2013 serait d'un amant, elle va se faire reconnaître par celui ci.

Je me demandais donc si l'indemnisation des enfants dépendait d'abord de l'existence d'une filiation à l'égard du mari ou non. Et si du coup il fallait d'abord démontrer l'existence d'une filiation avant les conséquences du divorce (ce qui n'est pas vraiment logique).

Et cette indemnisation continue si l'enfant est reconnu par un père autre que le mari ?